



**Affaire n°3/66 : Étude de préfiguration d'un Tiers-Lieu - Vote de subvention à l'association Emergence O.I.**

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'association EMERGENCE OI, au-delà de ses missions, déploie un ensemble d'actions diversifiées au service des habitants de la Commune de Saint-Pierre, répondant à des enjeux sociaux, culturels, éducatifs et numériques plus larges.

C'est dans cette perspective de développement et de structuration de ses activités, que l'association porte le projet de relocalisation stratégique d'un tiers-lieu sur la Commune et la mise en œuvre d'une étude de préfiguration complète permettant de consolider son modèle de fonctionnement.

Pour ce faire, elle a initié des actions en étroite collaboration avec la ville de Saint - Pierre, les entreprises et les institutions, en plaçant la jeunesse au cœur de ses priorités comme levier essentiel de cohésion sociale, d'émancipation et de développement durable du territoire.

Par son rôle d'espace ressource, le tiers-lieu contribue à l'ancrage local, à la coopération entre acteurs institutionnels, associatifs et économiques, et à l'accompagnement des parcours d'insertion, de remobilisation et de professionnalisation. Cette action s'inscrit pleinement dans les valeurs de la Fabrique de territoire : proximité, innovation, inclusion et ancrage communal.

Elle révèle ainsi un enjeu stratégique majeur d'assurer la continuité des services rendus à la population et préserver la dynamique associative par la sécurisation d'un nouveau site adapté, pérenne et en capacité d'accompagner le développement du tiers lieu.

Toutefois, EMERGENCE OI est actuellement hébergée dans les locaux de l'ancienne mairie annexe, aujourd'hui nécessaire pour les besoins la Ville de Saint-Pierre. Cette situation impose à l'association de quitter les lieux dans les délais contraints, générant un risque d'interruption de ses activités si la transition n'est pas anticipée.

Au regard des éléments précédemment présentés, l'association EMERGENCE OI sollicite le soutien financier de la commune à hauteur de 10 000 € pour la mise en œuvre de l'étude de préfiguration et de coordination du tiers-lieu.

De tout ce qui précède,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

**- D'APPROUVER le vote d'une subvention de 9 000 € à EMERGENCE OI.**

**Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 028 65748 161 RE26000026**

**- D'APPROUVER la Convention d'Objectifs et de Moyens ci-annexée.**

**- DE L'AUTORISER, lui, ou l'un des adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260519-2026-3-66-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026